

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire par courrier en date du 16 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

ELU	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Absent(e)	Représenté(e) par
Marie-Hélène BERNARD	X			
Jean LE MAGOUROU	X			
Pierrick PUSTOC'H	X			
Rachelle GAUTHO		X		Mme Marie-Hélène BERNARD
Michel CONNAN	X			
Simon BERTHELIN	X			
René LERAY	X			
Sylvain LE PROVOST	X			
Erwoann BECEL		X		M. Sylvain LE PROVOST
Annie BENION	X			
Sandrine ALMIN			X	

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Michel CONNAN

Est nommé secrétaire de séance adjoint : Monsieur René LERAY

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2024 du 12 avril 2024 ;
 - Vote des subventions 2024 ;
 - Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables ;
 - Questions diverses
-

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par la Maire et le ou les secrétaires. Le Conseil Municipal est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

A ce jour, aucune remarque sur la rédaction du projet de document préalablement transmis aux élus n'est parvenue en mairie. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition de procès-verbal.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par la Maire et le ou les secrétaires. Le Conseil Municipal est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

A ce jour, aucune remarque sur la rédaction du projet de document préalablement transmis aux élus n'est parvenue en mairie. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition de procès-verbal.

3 – Votes des subventions 2024

Madame la Maire rappelle que les associations peuvent solliciter une subvention de fonctionnement communale. Le Conseil Municipal peut accorder ce type d'aide. L'an dernier, il a été retenu d'accorder automatiquement une subvention de 20 € par adhérent de la commune pour les clubs sportifs et une subvention de 20 € par élève issu de la commune pour les associations de parents d'élèves et assimilés. Les autres demandes ont été étudiées au cas par cas. Ce fonctionnement peut être remis en cause.

Le montant total prévisionné des subventions de 2024 est de 4 500.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement des subventions suivantes :

		Cpt 6574	DEMANDES DE SUBVENTIONS ORGANISMES ASSOCIATIONS	
ORGANISME		COMMUNE	SUBVENTION 2023	OCTROIS 2024
ADMR 22		CORLAY	150.00 €	150.00 €
ADSM		POMMERET	50.00 €	50.00 €
AMICALE LAIQUE		Maël-Pestivien	1000.00 €	1 500.00 €
APAPP (base nautique)		TREMARGAT	800.00 €	800.00 €
ASSO LTTEENATURE			100.00 €	100.00 €
GUIT AR MEN		PQ	80.00 €	100.00 €
BAD CLUB ROSTRENEN		ROSTRENEN	100.00 €	140.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE		ST BC	30.00 €	30.00 €
BRETAGNE VIVANTE		BREST	80.00 €	80.00 €
CIDFF (droits des femmes)		ST BC	20.00 €	20.00 €
CINEMA La belle équipe		CALLAC	20.00 €	50.00 €
COMICE AGRICOLE		St Nicolas du Pélem	130.00 €	130.00 €
COMITE DE JUMELAGE			100.00 €	100.00 €
CYCLO CLUB BLAVET			60.00 €	40.00 €
DIV YEZ LARUEN		LANRIVAIN	200.00 €	220.00 €
Ecole de musique le sonart Callac /Bourbriac			20.00 €	20.00 €
L'HERMINE CALLACOISE		CALLAC	40.00 €	40.00 €
LES BLES D'OR		St Nicolas du Pélem	20.00 €	20.00 €
RESTO DU COEUR		PLERIN	30.00 €	30.00 €
OUTILS EN MAINS		St Nicolas du Pélem	40.00 €	60.00 €
RKB		ROSTRENEN	100.00 €	100.00 €
SOLIDARITE PAYSANS		ST BC	30.00 €	50.00 €
TAL AN DOUR		PQ	170.00 €	170.00 €
US CALLAC FOOT		CALLAC	20.00 €	20.00 €
Kuzu skoazll boulvriag		Bourbriac	50.00 €	50.00 €
PONEY CLUB GLOMEL		GLOMEL	X	20.00 €
Redadeg			X	250.00 €
TOTAL 4 340 €				

CPT
657348

FORFAITS SCOLAIRES

Ecole Lanrivain			2314,38 €	3 élèves
Skol Diwan Boulvriag			452,30 €	1 élève
Ecole St Léonard Guingamp			452,30 €	1 élève
Ecole publique Plounévez Quintin			452,30 €	1 élève

CPT
6182

ASSOCIATION DES MAIRES DE France LYON				81,62 €
---------------------------------------	--	--	--	---------

AUTRES DEMANDES N'AYANT PAS RECU DE SUB EN 2023	2024
AFM TELETHON	
Association Régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix	
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	20.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	
ADAPEI	
APF FRANCE HANDICAP	
LEUCEMIE ESPOIR	
ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX	
PROTECTION CIVILE	
EAU ET RIVIERES	20.00 €
RAOK	
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE	
ASSOCIATION LA GOURINOISE CONTRE LE CANCER	
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	
ASSOCIATION LA PIERRE LE BIGAUT	
CINE BREIZH ROSTRENEN	50.00 €
LES AMIS DE LA CHAPELLE DU LOC'H	50.00 €

4 - Zones d'accélération des Energies Renouvelables :

Suite à la présentation effectuée par Madame Annie Benion lors du Conseil Municipal du 27 mars 2024 concernant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil Municipal, de définir ces zones ainsi que les types d'énergies renouvelables choisis, de mettre à jour la carte proposée par la CCKB.

EOLIEN		SOLAIRE		METHANISATION		BOIS-ENERGIE	
Pour	7	Pour	9	Pour	4	Pour	10
Abstention	1	Abstention	1	Abstention	4	Abstention	0
Contre	2	Contre	0	Contre	2	Contre	0

- Questions diverses:

ADRESSAGE :

Suite à la loi 3DS (Différenciation – décentralisation – déconcentration – Simplification), chaque commune doit exporter les adressages (noms de lieux dits et numéros d'habitation) sur la plateforme Mégalis.

Nous devons initier les adresses sur la BAL, (base d'adresses locales) et les certifier.

Pour ce faire, pour débiter ce travail, Madame La Maire demande à chaque conseiller de bien vouloir vérifier les numéros d'habitations de son village, de vérifier le nom des personnes, de vérifier si la plaque est bien apposée et si chaque habitation possède bien une adresse.

Les réponses sont attendues le plus rapidement possible afin, de créer cette Base d'Adresses Locales qui est à rendre très bientôt.

DIVAGATION D'ANIMAUX :

Précisions à apporter sur les pouvoirs de la Maire concernant la divagation des animaux de rente.

LOGEMENT LIBRE :

Débarrasser le logement et procéder au nettoyage tant qu'Eliane est toujours parmi nous.

CEREMONIE DU 8 MAI :

A 11hH00

AUTRES SUJETS :

Voirie :

Les devis demandés par Monsieur Jean Le Magourou auprès des différentes entreprises arrivent lentement.

Il s'agit de commander 5 tonnes pour le Point A Temps.

L'ouverture des plis aura lieu très bientôt.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Le mercredi 22 mai à 20h30.

Fin de la séance à 22h50

Procès-verbal affiché en mairie de PEUMERIT-QUINTIN le

Publié sur le site internet de la commune de PEUMERIT-QUINTIN (www.peumerit-quintin.fr), le

Le Secrétaire de Séance,

La Maire,

Michel CONAN

Marie-Hélène BERNARD